

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DVD 97 Demande de droit de stationnement de surface. Convention de partenariat pour l'utilisation des données de l'API Données d'immatriculation de véhicule.

M. David BELLIARD, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la route, notamment son article L. 330-2 ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2015 portant création d'un traitement de données à caractère personnel par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication d'un téléservice dénommé «FranceConnect» ;

Vu la délibération n° 2015-254 du 16 juillet 2015 portant avis sur un projet d'arrêté portant création d'un traitement de données à caractère personnel par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication d'un téléservice dénommé «FranceConnect» (demande d'avis n°15012943) ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « système d'immatriculation des véhicules » ayant pour objet la gestion des pièces administratives du droit de circuler ;

Vu la délibération 2013-321 du 24 octobre 2013 autorisant la mise en œuvre par le Ministère de l'Intérieur d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « système d'immatriculation des véhicules » (SIV) ayant pour objet la gestion des pièces administratives du droit de circuler des véhicules ;

Vu l'article 37 du Règlement Général de Protection des Données et la désignation d'un Délégué à la Protection des Données par la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 6 mai 2013 de création du télé-service, traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé TVVIST 3 (Tous Véhicules et Vignettes de Stationnement) dont la finalité est de permettre aux usagers du stationnement de surface à Paris d'effectuer une demande de vignette de stationnement en ligne, et la mise à jour de la déclaration RGPD de ce traitement ;

Vu la délibération 2021 DVD 24-1 relative aux dispositions diverses – Stationnement de surface du Conseil de Paris en sa séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer une convention de partenariat avec la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) et le Ministère de l'Intérieur en vue de la mise à disposition de l'API « Données d'immatriculation de véhicule » ;

Sur le rapport présenté par Monsieur David BELLARD au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de partenariat avec la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) et le Ministère de l'Intérieur en vue de la mise à disposition de l'API « Données d'immatriculation de véhicule ». Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO